



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_14

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- INITIATION DE LA PROCÉDURE DES FONDS BARNIER POUR DE NOUVEAUX BIENS

AR Prefecture

006-210601639-20220114-2022_14-DE
Reçu le 17/01/2022
Publié le 17/01/2022

Monsieur le Maire expose à ses collègues ~~que la tempête ALEX a détruit ou endommagé de nombreux~~ biens sur la commune de Tende. Une partie de ces biens, soit parce qu'ils sont sinistrés soit parce qu'ils sont désormais fortement exposés au risque inondation peuvent potentiellement bénéficier d'une prise en charge dans le cadre des fonds BARNIER.

La commune, par délibération en date des 20 Mars 2021, 2 Juillet 2021, 10 Septembre 2021 et 22 octobre 2021 a engagé les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des fonds Barnier pour un certain nombre de biens. Monsieur le Maire propose de compléter cette liste par le bien suivant, potentiellement éligible au fonds Barnier:

BK 117 : propriétaire : M. Casini

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- Autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition du biens listé ci-dessus dans le cadre de la procédure des fonds BARNIER
- Sollicite les financements de l'État et notamment la subvention relative au fonds Barnier pour ces acquisitions

Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :